



16ème législature

Question N° : 17640	De Mme Christine Engrand (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Financement du CNRTC/LA	Analyse > Financement du CNRTC/LA.
Question publiée au JO le : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Christine Engrand attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur les modalités de mise en œuvre et de financement du centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises (CNRTC/LA). Ce projet, inscrit au plan d'action de la Conférence nationale du handicap d'avril 2024, doit être mis en œuvre entre 2024 et 2025. Depuis la conférence toutefois, aucune visibilité n'a été apportée quant au financement et à sa mise en œuvre. L'établissement d'un tel centre soulève pourtant de nombreux enjeux, alors que la cérébrolésion est aujourd'hui la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler. Il doit notamment permettre de sensibiliser et de promouvoir les connaissances sur les lésions cérébrales acquises, soutenir la recherche clinique, développer la prévention et améliorer les soins et l'accompagnement tout au long du parcours de vie. En cela, sur le fondement des craintes partagées par le tissu associatif local et national, elle lui demande de lui préciser les conditions de mise en œuvre et de financement de ce projet.